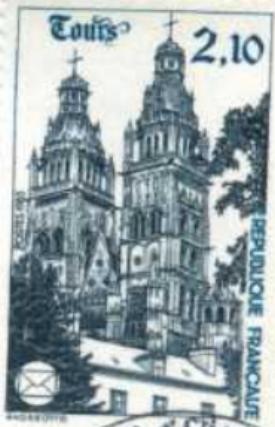




**VIII<sup>e</sup> centenaire  
de la canonisation  
d'Etienne-de-Muret  
fondateur  
de l'ordre de Grandmont**





**VIII<sup>e</sup> centenaire  
de la canonisation  
d'Etienne-de-Muret  
fondateur  
de l'ordre de Grandmont**



**VIII<sup>e</sup> centenaire  
de la canonisation  
d'Etienne-de-Muret  
fondateur  
de l'ordre de Grandmont**





**VIII<sup>e</sup> centenaire  
de la canonisation  
d'Etienne-de-Muret  
fondateur  
de l'ordre de Grandmont**



ENGUERRAND QUARTON  
PIETÀ DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**5,00**



Bien Cher Ami,

Je vous écris de Grandmont où il y eut jadis pendant 650 ans une Abbaye célèbre et magnifique, Mère du seul ordre religieux fondé en Limousin avec des institutions particulières.

Si je suis venu ici cette année, c'est pour célébrer le Mulième Centenaire de la canonisation du fondateur de cet Ordre : l'ermite Etienne un Duyergnat, qui vécut dans les bois de Muret, près d'Ambazac, de 1076 à sa mort, âgé de 80 ans, le 8 février 1124.

C'est le 21 mars 1189 que le Pape Clément III signa la Bulle du décret (Kanon) qui permettait d'inscrire Etienne de Muret sur la liste officielle des saints.

Le 30 octobre de la même année, il y eut à Grandmont une cérémonie grandiose, présidée par le légat du Pape, au cours de laquelle les ossements du saint ermite furent sortis du tombeau pour être placés dans un précieux reliquaire et offerts à la vénération des croisants.

La carte et le cachet de la posté de Saint Silvestre, à la date de ce jour reproduisent une miniature de l'époque qui relate cet événement. Sur sol on voit le tombeau vide surmonté du linceul replié. Les restes du corps de saint Etienne ont été mis dans une châsse (sorte de caisse) en forme d'église qui est posée sur un brançard de procession et portée par deux évêques.

L'illustration en couleurs au verso de la carte est un dessin reproduisant un émail complexe de la fin du XII<sup>e</sup> s. qui faisait partie du retable de l'autel Majeur de l'Abbaye de Grandmont transféré au XVIII<sup>e</sup> s. dans le transept nord de la nouvelle église, cet autel a été mis en pièces après la suppression de l'Abbaye ; les magnifiques émaux qui le composaient se trouvent actuellement dans les plus grands musées du monde et dans des collections privées. L'original de notre reproduction est conservé au Musée de Cluny à Paris.

Les deux personnages barbus sont en conversation, comme l'indiquent les gestes de leurs mains et l'inscription gracie au dessus de leurs têtes : "N'3go Zerdik parla Ant Tr' Etege de Muret". Cette inscription en occitan signifie : Messire Hugues de Lacerta parle à Messire Etienne de Muret.

Le personnage de gauche est Hugues de Lacerta, le disciple préféré, à qui nous devons l'essentiel des "enseignements" de saint Etienne qu'il dicta, ayant de mourir, à un clerc qui les transcrivit dans la forme où ils nous sont parvenus. A droite nous avons saint Etienne de Muret dont c'est la plus ancienne représentation connue.

Essayons d'imaginer ce que les deux hommes pouvaient bien se dire, en citant un passage de sa vie :

- Hugues de Lacerta : "Maitre, tu nous as interdit toutes possessions temporales. Tant que tu as été avec nous le nécessaire ne nous a jamais fait défaut mais, après ta mort, que deviendrons-nous ?

- Etienne de Muret : "Je vous laisse Dieu à qui tout appartient et pour l'amour duquel vous avez tout laissé... J'ai passé presque 50 années dans cette solitude de Muret, certaines d'extrême disette et d'autres de grande abondance. Le Seigneur dans sa bonté m'a toujours exactement attribué ses biens : dans l'indigence, je n'ai jamais manqué du nécessaire et dans l'abondance, je n'ai jamais eu de superflu. Dans ces deux états, Dieu à mon égard a agi en père plein de bonté. Il en sera de même pour vous si vous renoncez à tout superflu car la possession des choses nécessaires n'a jamais voué personne à la damnation. Perséverez dans cette règle tirée de l'Évangile ! ..." (Bla xxxii)

Bien cordialement à vous,